

● (2200)

M. Peters: C'est là le sujet du débat.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Par conséquent, pour au moins trois raisons . . .

M. Peters: Il est 10 heures.

Une voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour au moins trois raisons . . .

Des voix: Il est 10 heures.

M. l'Orateur: A l'ordre. Par conséquent, je dois déclarer que l'amendement qu'on a présenté comporte, au moins pour trois raisons, une proposition totalement nouvelle, et l'amendement défie tous les précédents.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je me demande si pour la gouverne de la Chambre, le leader du gouvernement pourrait indiquer les travaux de demain? Le gouvernement compte-t-il, comme il l'a déjà suggéré, présenter la motion d'ajournement? Si nous étions au courant, peut-être que les députés pourraient exprimer leur point de vue à cet égard.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, demain, je compte présenter la motion d'ajournement puis entreprendre l'étape du rapport du bill C-9 et enfin étudier le bill C-38, avec le consentement unanime de la Chambre. Nous pourrions également aborder quatre bills du Sénat qui figurent au nom de mon collègue le ministre de la Justice (M. Lang), et j'aimerais les soumettre à la Chambre en espérant leur voir franchir toutes les étapes. Je pense que ce sont des mesures qui ne prêtent pas à controverse et elles ont déjà été approuvées par le Sénat.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES FINANCES—DEMANDE DE RÉEXAMEN DE LA SURTAXE AFFÉRENTE AUX BATEAUX DE PLAISANCE

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame l'Orateur, le 4 décembre, j'ai demandé au ministre des Finances (M. Turner) s'il voulait reconsidérer . . .

L'ajournement

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Si les députés veulent poursuivre leurs conversations, qu'ils aient l'obligeance de se retirer derrière les tentures.

M. Scott: Madame l'Orateur, le 4 décembre, j'ai demandé au ministre des Finances s'il voulait reconsidérer sa proposition budgétaire visant à imposer une surtaxe fédérale de vente de 10 p. 100 sur les bateaux de plaisance ayant des moteurs de 20 chevaux ou plus. Le ministre a répondu qu'il ne pouvait donner cette assurance, mais qu'il était évident que la question serait abordée en comité plénier.

Depuis, la taxe est devenue un sujet de conversation et de controverse d'un bout à l'autre du pays. Le ministre doit être au courant, j'en suis certain, parce qu'il n'y a pas un député ici qui n'ait reçu d'instances de ses commettants sur cette question, surtout dans les circonscriptions où le tourisme est un élément important de l'économie locale, comme c'est le cas dans ma circonscription de Victoria-Haliburton.

A première vue, une taxe de vente de 10 p. 100 ne semble pas grand-chose, et je suis certain que le ministre des Finances ne disposait pas de tous les renseignements sur les effets probables d'une telle taxe, sans quoi il aurait reconsidéré la question même avant de déposer le budget.

Au premier coup d'œil, il semblerait que les seules personnes pouvant être touchées par cette taxe seraient ceux qui peuvent se permettre d'acheter un gros bateau de plaisance avec tout l'équipement nécessaire, comme un moteur. Le citoyen moyen pourrait dire qu'il est parfaitement acceptable de frapper d'une taxe supplémentaire le riche propriétaire de bateau, surtout si c'est pour réduire la consommation d'essence et d'autres produits pétroliers.

Toutefois, le problème de cette taxe va beaucoup plus loin que la question d'imposer les riches ou d'économiser sur la consommation d'essence. Cette taxe frappe en plein cœur l'industrie touristique canadienne. Je n'ai pas besoin de rappeler à mes honorables collègues les millions de dollars que nous dépensons chaque année pour encourager le tourisme au Canada ou les centaines de millions de dollars que rapporte chaque année la grande industrie touristique. Peut-être devrais-je rappeler à certains députés, cependant, que certaines circonscriptions au Canada dépendent tellement du tourisme qu'on pourrait dire que c'est la pierre angulaire de leur économie locale.

Certains députés pourraient être surpris d'apprendre qu'une réduction dans le domaine de la construction des bateaux dans d'autres circonscriptions pourrait avoir des répercussions importantes sur l'emploi dans leurs propres circonscriptions. Cette taxe frappe toute l'industrie maritime, et non simplement l'exploitant d'un port de plaisance dans un centre touristique. Le bateau et le moteur qu'achète l'exploitant d'un port de plaisance dans une région touristique sont fabriqués à partir de pièces et de matériaux produits partout au pays, dont beaucoup sont très éloignés des lacs et rivières que sillonnent les bateaux. L'ébénisterie, l'industrie de la peinture et du vernis et celles qui fabriquent des pièces de métal, de plastique, de caoutchouc et autres matériaux participent à la construction des bateaux et des moteurs. Vous trouverez, madame l'Orateur, du cuir, du tissu, du formica et des douzaines d'autres produits dans le bateau fini; la fabrication et l'utilisation de ces matériaux et composants font travailler des dizaines et même des centaines de milliers de personnes.